

Evaluation des pratiques professionnelles

Le bilan orthophonique, acte fondateur de l'intervention orthophonique : action d'évaluation des pratiques professionnelles

(Bilan orthophonique, organisation et gestion du cabinet, hygiène et sécurité)

Intitulé : Le bilan orthophonique, acte fondateur de l'intervention orthophonique : action d'évaluation des pratiques professionnelles

(Bilan orthophonique, organisation et gestion du cabinet, hygiène et sécurité)

Thème : évaluations des pratiques professionnelles en orthophonie

Objectif / résumé de l'action (détaillé) :

Acte fondateur de l'intervention orthophonique, le bilan concerne tous les types de pathologies rencontrées par les orthophonistes dans leur pratique.

L'action d'évaluation des pratiques propose d'accompagner les professionnels, réunis en petits groupes, à analyser les situations cliniques rencontrées dans leur pratique quotidienne du bilan orthophonique.

En référence à la méthodologie dite d'audit clinique ciblé, proposée par la HAS, cette action permet une démarche d'évaluation, puis d'amélioration des pratiques professionnelles. Des outils d'analyse permettront la présentation des résultats. L'organisation de l'action en 3 temps à quelques mois d'intervalle permet l'évolution du groupe tout au long de l'action.

Les participants seront amenés à adopter une posture réflexive permettant une réflexion et un échange sur leur pratique de manière critique et constructive, tout en se référant et en créant des liens avec les textes régissant la profession en matière de bilan : code de la santé publique, convention, nomenclature, référentiels activités et compétences.

Chaque participant travaillera d'une part, sur ses propres dossiers (sélection randomisée et anonymisée au regard du groupe) et réfléchira autour des résultats de l'ensemble du groupe. Il pourra ainsi se forger une habitude d'autoanalyse permanente de sa pratique.

Contexte de l'action : l'EPP s'inscrit dans un souci d'améliorer la pratique professionnelle selon des critères précis validés par la HAS

Objectifs pédagogiques détaillés :

Découvrir, utiliser et s'appropriier l'outil d'évaluation des pratiques professionnelles autour du thème du bilan orthophonique. L'action aura pour objectif d'amener les professionnels, réunis en petits groupes, à analyser les situations cliniques rencontrées dans leur pratique quotidienne du bilan orthophonique.

Pré requis : Être diplômé en orthophonie

Public visé : orthophonistes

Durée : 3 sessions : 1 journée de 7h puis 2 demi-journées de 4h soit 15h

Organisme Formateur : sodi formation

Facilitatrice : BOBICHON JOUVE Céline

Horaires, dates et lieux : samedi 2 février 2019 : 9h30-12h30, 13h30-17h30 et samedi 30 mars et samedi 29 juin : 9h-13h, novotel gare 5 place robert Schumann à Grenoble

Nombre maximal de participants : 15

Moyens pédagogiques :

- Apports théoriques par la méthode de l'exposé (Présentation power point)
- Utilisation d'outils d'analyse
- Groupe d'analyse des pratiques
- Suivi d'indicateurs
- Évaluation personnelle de sa pratique en regard de celle proposée de manière consensuelle
- Prise de conscience des éléments indispensables à mettre en œuvre
- Évaluation à distance des effets de la prise de conscience sur sa propre pratique et des adaptations apportées.

Moyens techniques :

- Utilisation d'outils tels que les dossiers référentiels (bilan orthophonique, hygiène et sécurité, organisation du cabinet)
- Pratique d'exercices : aide pour répondre, remplir les différentes grilles à partir de vrais dossiers ou fictifs
- Réponses et traitement en ligne

Moyens d'encadrement :

Évaluation des pratiques professionnelles dispensée par BOBICHON JOUVE Céline : Orthophoniste libérale depuis novembre 2004, membre du SDO42 depuis 2006 et vice-présidente depuis 2014.

Suivi et évaluation

Suivi : feuille d'émargement par demi-journée de formation

Évaluation : post formation de la satisfaction de la formation, l'EPP étant déjà un travail de réponse à des questionnaires avec l'idée d'évoluer entre le premier et le dernier rempli.

Coût : 420 euros, possibilité de prise en charge DPC.

Déroulé de la formation : (détaillé par tranche horaire, par demi-journée)

Jour 1 : 7 heures

THEME : Présentation de l'outil, remise des documents aux stagiaires, expérimentation de l'outil

9h30-10h

Accueil des participants, tour de table

10h-11h30

Présentation de l'outil : (Diaporama, Remise de la pochette contenant : 1 dossier-type ; 3 référentiels annexes + grilles consignes de remplissage, glossaire ; Guide de l'utilisateur ; Liste des adresses de messagerie des stagiaires et du facilitateur)

11h30-11h45

Pause

11h45-12h30

Explications du guide de l'utilisateur

12h30-14h

Déjeuner

13h30-15h30

Présentation du matériel (Questionnaires, Documents....)

Mise en situation à l'aide du dossier fictif

Distribution et explication de la fiche de randomisation

Présentation du site permettant la saisie en ligne

15h30-15h45

Pause

15h45-17h30

Mise en situation avec un dossier-patient

Questions

Attribution du code d'accès au site

Rappel de l'échéancier et des tâches à effectuer entre les sessions (renseigner les 3 types de questionnaire : bilan - Hygiène et sécurité – évaluation et organisation du cabinet).

½ journée 2 : 4 heures

THEME : Suivi du déroulement du travail, analyse des résultats commune des résultats du groupe, choix des axes d'évolution et élaboration commune d'une stratégie à expérimenter, précisions, explications avec exemples.

9h-9h30

Accueil des participants, recueil des premières impressions

Liste des questions sur l'analyse des dossiers et regroupement par questionnaires et par thèmes

9h30-11h00

Présentation et analyse des résultats collectifs
Etude des items à améliorer collectivement.
Présentation des axes prioritaires à travailler.

11h00-11h15

Pause

11h15-13h00

Elaboration des outils complémentaires (grilles d'analyse, procédures, attribution des recherches à effectuer en référence aux exemples fournis).

Questions

Rappel de l'exigence de réaliser tous les nouveaux bilans en intégrant les grilles d'analyse et procédures retenues.

½ journée 3 : 4 heures

THEME : résultats du second passage comparaison T2-T1, analyses, constats, discussions, poursuite de l'élaboration, échanges de points de vue, phase de « consolidation » des représentations collectives

9h-11h

Accueil des participants, Tour de table :

- Impressions,
- Commentaires,

Restitution des résultats du groupe, Analyse-comparaison des résultats T2/T1

11h-11h15

Pause

11h15-13h00

Analyse

Evaluation des résultats obtenus par rapport aux objectifs
fixés par le groupe

Evaluation par chaque participant de sa progression
personnelle Réflexion, discussion et synthèse des travaux du
groupe.

En fonction de l'analyse des résultats individuels et collectifs, élaboration d'un document final
propre au groupe en fonction des résultats T2/T1

Bibliographie :

TEXTES REGLEMENTAIRES :

- Code de la santé publique, articles R.4341-1 à R.4341-4
- Nomenclature Générale des Actes Professionnels, Titre IV – Chapitre II – article 2.
- Convention Nationale organisant les rapports entre les orthophonistes et l'assurance maladie, textes actualisés- et annexes, site AMELI.fr
- Bulletin officiel n°32 du 5 septembre 2013. Annexes 1 et 2, certificat de capacité d'orthophoniste, référentiels activités et compétences.

AUTRES RÉFÉRENCES :

- Rééducation Orthophonique, n°272, décembre 2017. «L'évaluation des pratiques professionnelles, Practice-Based Evidence et Evidence Based Practice en orthophonie »
- Haute Autorité de la Santé, site internet. audit clinique. Base méthodologique de l'EPP, 1999. action d'évaluation des pratiques.
- Haute Autorité de la Santé, fiche technique, juin 2017, « Développement Professionnel Continu, Audit Clinique ».
- Rapport sur la formation médicale continue et l'évaluation des pratiques professionnelles des médecins, www.ladocumentationfrancaise.fr , Rapports publics.